



MAIRIE
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le 8 avril à 9 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

Nombre de conseillers :

En exercice..... 15

Présents..... 14

Votants..... 15

Procurations..... 1

Date de la convocation : 04/04/2023

PRESENTS : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs ASSIE Allan, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, REFREGÈRES Claude, VERGUES Michel, VIALA Daniel, VIDAL Claude, VIDAL Didier

PROCURATIONS : Monsieur DAUMAS Jean-Michel a donné procuration à Monsieur VIDAL Claude

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SECRETARE AUXILIAIRE DE SEANCE : Madame GUTRAUD Delphine, secrétaire de mairie, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

SEANCE N° 4

DELIBERATION N° 10

BUDGET ANNEXE DU VILLAGE VACANCES 2023

VOTE DU BUDGET

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Aurélie MASSON, adjointe au Maire, pour présenter le budget annexe du village vacances de l'exercice 2023

- La section de fonctionnement présente un déficit de 56 102.00 €.
- La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 16 000.00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à 15 voix pour

- **D'ARRÊTER** le budget primitif de l'exercice 2023 du budget annexe du village vacances.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents et représentés*

*Le maire
Claude VIDAL
Acte dématérialisé*

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 13 AVR. 2023
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le 13 AVR. 2023

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.